Le secteur culturel veut protéger son droit d'auteur

Dans le cadre du plan d'investissement, la Commission européenne envisage un marché unique du numérique

BRUXELLES - *bureau européen*

Parmi les nombreux lobbies qui s'inquiètent des intentions de la nouvelle Commission Juncker, le secteur de la culture est aux premières loges. Mardi 2 décembre, certains de ses représentants – dont Jean-Noël Tronc, président de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) – se sont déplacés à Bruxelles pour rencontrer l'Allemand Günther Oettinger, commissaire à l'économie numérique, l'Estonien Andrus Ansip, vice-président chargé du marché unique numérique et l'autre « super-ministre » européen, le Hongrois Tibor Navracsics, au portefeuille de la culture.

Ces professionnels ont de quoi se sentir concernés : la réforme du droit d'auteur fait partie des priorités de Jean-Claude Juncker, le président de la Commission européenne, en poste depuis le 1er novembre. Lui et son équipe estiment qu'elle participe de la création d'un marché unique du numérique, considéré comme de nature à favoriser le déploiement du plan d'investissement à 315 milliards d'euros présenté fin novembre.

Frans Timmermans, le premier vice-président de la Commission, doit présenter, le 16 décembre, le programme de travail de l'institution pour 2015. Un exercice inédit, pensé pour concentrer l'énergie de la nouvelle équipe aux vraies priorités : relancer l'économie européenne, lutter contre le chômage. *« La révision du droit d'auteur s'y trouvera en bonne place »*, explique une source à la Commission.

Sur quoi planche la Commission ? *« Rien de précis n'est encore sur la table »*, assure une autre source européenne. M. Juncker a dit dès sa désignation, cet été : *« Nous devrons avoir le courage de briser les barrières nationales en matière de réglementation des télécommunications, du droit d'auteur et la de la protection des données* (...). » Et d'ajouter : *« Nous pourrons faire en sorte que les consommateurs puissent avoir accès à la musique, aux films et aux événements sportifs sur leurs appareils électroniques où qu'ils soient en Europe. Et nous pourrons générer 500 milliards d'euros de croissance supplémentaire en Europe dans les cinq prochaines années* (...). »

L'idée serait de permettre, par exemple, aux diffuseurs de contenu musical ou audiovisuel de lancer des abonnements transfrontaliers, valables du Portugal à la Suède ou ailleurs, alors qu'aujourd'hui, un abonné à un service de vidéo à la demande en France ne peut consulter son service quand il passe la frontière belge. A moins de s'abonner à un autre service, local.

Le secteur culturel craint donc *« que l'on remette en question le principe de la territorialité du droit d'auteur ou celui de redevance pour la copie privée* [une taxe sur les lecteurs de DVD, etc., mise en place pour compenser le fait que les utilisateurs peuvent graver des disques sur des supports vierges pour l'usage privé]... » comme l'explique Véronique Desbrosses, directrice générale du Groupement européen des sociétés d'auteurs compositeurs (Gesac). *« Ces réglementations fonctionnent bien, elles ont permis la préservation d'un écosystème très riche d'auteurs, d'éditeurs, dans la musique, le livre, l'audiovisuel. Il ne faut pas l'abîmer »*, ajoute la professionnelle.

L'argument que les représentants du secteur ont fait valoir auprès des commissaires ? Le secteur de la culture est dynamique, il crée de l'emploi, des PME, des start-up, il est innovant et consomme peu d'argent public. Environ 7 millions d'emplois sont concernés en Europe, la plupart non délocalisables, et 10 millions s'il était davantage aidé. *« Il n'est pas une partie du problème, mais une partie de la solution »*, assure Mme Desbrosses. Mais attention, cet écosystème unique, basé sur une réglementation d'exception, est fragile, *« le droit d'auteur est un de ses piliers »*.

Pas de directive anti-Google

« Attention à ne pas nous tromper de diagnostic », renchérit M. Tronc. *« Il y a peut-être une frange d'expatriés qui ont envie de pouvoir suivre les matchs de la ligue 1 française depuis Varsovie ou ailleurs en Europe. Mais franchement, ils sont peu nombreux. Ce qu'il faut, ce n'est pas affaiblir le droit d'auteur en Europe, mais au contraire, le renforcer. Et s'attaquer au vrai problème »*, ajoute l'ex-directeur général de l'opérateur Orange. Selon lui, le vrai problème, c'est de laisser les géants de l'Internet (américains) capter une part toujours plus grande de la valeur générée par les créateurs et s'affranchir trop souvent du paiement des droits d'auteur.

M. Tronc et Mme Desbrosses ont trouvé l'attitude de M. Oettinger, mardi, plutôt rassurante. *« Il a paru vouloir prendre le temps de comprendre les enjeux. »* Le commissaire à l'économie numérique a de fait déjà déclaré qu'il voulait un accord équilibré. Mais à la Commission, l'intention est d'aller vite et d'aboutir à une proposition revoyant le cadre réglementaire du droit d'auteur *« dans les six mois »*, selon une source européenne.

« Nous ne nous limiterons pas au droit d'auteur. Il s'agit de préparer un paquet numérique, s'appuyant sur six piliers » selon une source à la Commission. Qui énumère : *« Il faudra renforcer la confiance des internautes dans les services en ligne, réduire la fragmentation réglementaire dans l'Union, assurer l'accès de tous aux services numériques et au haut débit, se doter d'une politique fiscale adaptée au numérique, encadrer la e-administration ou la e-justice, continuer à soutenir la recherche et l'innovation. »*

Pas de grande directive anti-Google au menu, en tout cas. Et probablement beaucoup d'autres allers-retours à prévoir pour les lobbyistes de la culture... ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

L'idée serait de permettre, par exemple, aux diffuseurs de contenu musical ou audiovisuel de lancer des abonnements transfrontaliers Ces réglementations ont permis la préservation d'un écosystème très riche. Il ne faut pas l'abîmer »

VÉRONIQUE DESBROSSES
directrice générale du Gesac

Amours contrariés entre culture et numérique

Souvent opposés, les deux secteurs cherchent un meilleur partage de la valeur

Mardi 2 décembre, le monde du numérique avait décidé de donner de la voix. Lassés d'être éreintés en permanence par les responsables des industries culturelles qui les accusent de piller leur fonds de commerce, l'Afdel, l'Association des éditeurs de logiciels dont les bailleurs sont Google, Microsoft et Dassault Systèmes, et le club de réflexion « Renaissance numérique », jusqu'à présent inconnu au bataillon, ont organisé au Yoyo, la salle underground du Palais de Tokyo, à Paris, un forum sur le thème « Le numérique, une chance pour la culture ».

Pour une première, ce fut un succès. La salle était comble et les organisateurs avaient rassemblé un parterre d'invités de marque, dans ces deux milieux qui devraient *« plus apprendre à se connaître qu'à se combattre »*, comme l'ont rappelé plusieurs intervenants.

Axelle Lemaire, la secrétaire d'Etat chargée du numérique, a lancé le débat, en expliquant que l'expression « exception culturelle » la chiffonnait, car, pour elle, *« la culture n'est pas une exception, elle est au-dessus de tout »*. Elle a fait l'éloge de la « French Tech » qui permet de rendre la culture accessible à des publics moins éduqués. Grâce aux nouvelles technologies, Mme Lemaire a rappelé que *« le château de Versailles* [était] *devenu le troisième musée le plus visité au monde, comptant aujourd'hui plus de visiteurs virtuels que réels »*. Pas sûr en revanche que son appel pour que *« le dataisme succède au dadaïsme, comme mouvement révolutionnaire du XXIe siècle »* passe à la postérité.

C'est la question des nouveaux usages et du partage de la valeur qui a été au cœur des échanges. L'économiste Françoise Benhamou a précisé les trois règles que les industries culturelles devraient s'appliquer à elles-mêmes pour avancer : *« Ne pas figer les modèles, ne pas attendre et ne pas transposer stricto sensu ce qu'elles font dans l'univers physique à l'univers numérique. »* Vice-président de Warner Bros en France, Emmanuel Durand a, de son côté, rappelé qu'aujourd'hui *« le public disposait de moyens d'expression beaucoup plus forts qu'auparavant et que le piratage en* [était] *un »*.

Harmonisation fiscale

Pour Bruno Patino, directeur général délégué aux programmes et aux développements numériques de France Télévisions, *« le numérique permet d'avoir plusieurs expériences d'une même œuvre qui n'entrent pas en compétition, comme par exemple voir un film sur grand écran ou sur un téléphone portable »*. L'intérêt pour les opérateurs est alors de fixer un prix par expérience.

Deux sujets on fait consensus parmi les intervenants. Au premier chef, assurer une harmonisation fiscale au niveau européen pour les grandes entreprises du Net, une démarche soutenue y compris par Carlo d'Asaro Biondo, président de Google Europe. En second lieu, torpiller la chronologie des médias qui ne permet pas l'exploitation optimale des films et des séries télévisées. Une attaque sous les yeux d'Olivier Schrameck, président du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui prenait des notes. ■

ALAIN BEUVE-MÉRY